

Commentaires de Géraud De Lassus Saint-Geniès

16 novembre 2016

Depuis le lundi 7 novembre, la ville de Marrakech accueille la COP22, c'est-à-dire la 22^e Conférence des Parties à la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. Cette grande rencontre internationale annuelle sur le climat, qui doit s'achever vendredi 18 novembre, se déroule conjointement avec la 12^e Conférence des Parties au Protocole de Kyoto (la CMP12), mais surtout avec la 1^{ère} Conférence des Parties à l'*Accord de Paris* (la CMA1).

Rappelons que ce traité, adopté lors de la COP21 en décembre 2015, est entré en vigueur le 4 novembre dernier, après avoir été ratifié par 55 États dont les émissions de GES représentaient plus de 55% des émissions mondiales de GES. Or, selon les dispositions de l'*Accord de Paris*, la Conférence des Parties à cet instrument devait se réunir à l'occasion de la première COP suivant son entrée en vigueur.

L'objectif de cette CMA consiste essentiellement à amorcer les discussions sur les décisions qui doivent maintenant être adoptées pour favoriser la mise en œuvre effective de l'*Accord de Paris*. Il faut savoir que ce traité n'est pas en soi directement opératoire. Il définit en effet uniquement les fondements du cadre juridique international applicable après 2020 pour lutter contre les changements climatiques, sans en préciser toutes les modalités. Autrement dit, c'est en quelque sorte sur les « règlements d'application » de ce traité que les États doivent désormais s'entendre.

En ce sens, la COP de Marrakech s'inscrit la continuité de la COP21. La COP22 est d'ailleurs placée sous le signe de l'action, sous-entendu de l'action à mettre en œuvre pour donner effet à l'*Accord de Paris*. Cependant, en arrivant ici, on remarque d'emblée que cette COP est très différente de la précédente. Marrakech n'a évidemment pas l'ampleur et la résonance de la conférence de Paris. Moins de participants, moins de mobilisation, moins d'électricité dans l'air. Moins de tensions, aussi, entre les États, pour l'instant en tout cas. Plus personne n'attend fébrilement la prochaine version d'un texte de négociation.

Jusqu'à présent, on peut dire que les discussions sont restées assez générales. Aussi, il est encore difficile de bien discerner la direction dans laquelle ce processus pourrait s'orienter. Certes, l'ambiance demeure relativement bonne. Mais on commence déjà à voir réapparaître certaines questions que l'on sait particulièrement sensibles dans ces négociations (différenciation des responsabilités, relation entre l'*Accord de Paris* et la Convention-cadre, suivi de la mise en œuvre). À cela s'ajoute aussi la nouvelle des élections américaines. La question de l'avenir de l'*Accord de Paris* était déjà problématique avec la participation des États-Unis. Elle le devient bien plus avec la possibilité de leur retrait. La crainte de revivre un scénario similaire à celui du *Protocole de Kyoto* est dans tous les esprits.

Il reste encore trois jours aux délégations pour éclaircir (un peu) l'horizon de la mise en œuvre de l'*Accord de Paris*. Trois jours qui, avec le passage des négociations techniques aux discussions de haut niveau, pourraient faire une grande différence.